

Arrêté n° 2026-2364 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 1ère année Histoire art et archéologie - semestre 1

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Sarah Hassid
- Mme Roxane Rocca

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2365 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 1ère année Histoire art et archéologie - semestre 2

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Sarah Hassid
- Mme Roxane Rocca

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2370 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 2ème année Histoire art et archéologie - semestre 1

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Katia Sowels
- Mme Emilie Nolet

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2371 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 2ème année Histoire art et archéologie - semestre 2

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Katia Sowels
- Mme Emilie Nolet

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2372 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

***Licence 2ème année Histoire de l'art et archéologie parcours
Préservation des biens culturels - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Élodie Lévêque

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2374 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

***Licence 2ème année Histoire de l'art et archéologie parcours
Préservation des biens culturels - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Élodie Lévêque

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2380 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

***Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours
Archéologie - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Annelise Roman-Binois

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2381 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

***Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours
Archéologie - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Annelise Roman-Binois

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2386 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours Histoire du cinéma - semestre 1

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Céline Maria Ruivo

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2387 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours Histoire du cinéma - semestre 2

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Céline Maria Ruivo

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2388 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

***Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours
Préservation des biens culturels - semestre 1***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Élodie Lévêque

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2389 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

***Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours
Préservation des biens culturels - semestre 2***

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Élodie Lévêque

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2390 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours intensif - semestre 1

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 1 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Eleonore Marantz

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2391 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours intensif - semestre 2

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 - semestre 2 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Eleonore Marantz

Fait à Paris, le 30/09/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2769 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 3 Histoire de l'art et archéologie parcours Laurea "Operatore dei beni culturali" (UniBas)

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- M. Ronan Bouttier
- M. Alain Duploux

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2770 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 3 Histoire de l'art et archéologie parcours Laurea "Operatore dei beni culturali" (Paris 1)

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- M. Ronan Bouttier
- M. Alain Duploux

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI
Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2771 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie parcours Histoire de l'art

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- M. Ronan Bouttier

Fait à Paris, le 16/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2772 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Double Licence 3ème année Histoire de l'art et archéologie-Histoire

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Émilie Portat
- M. Guillaume Mazeau

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2773 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Double Licence 2ème année Histoire de l'art et archéologie-Histoire

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Émilie Portat
- M. Guillaume Mazeau

Fait à Paris, le 15/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI
Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2778 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Double Licence 2ème année Histoire de l'art et archéologie-Droit

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Émilie Portat
- Mme Marine Ranouil

Fait à Paris, le 16/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2779 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Double Licence 1ère année Histoire de l'art et archéologie-Histoire

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Émilie Portat
- M. Guillaume Mazeau

Fait à Paris, le 16/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2780 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Double Licence 1ère année Histoire de l'art et archéologie-Droit

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

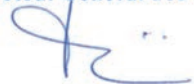
ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Émilie Portat
- Mme Marine Ranouil

Fait à Paris, le 16/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Julien BENINI

Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Arrêté n° 2026-2781 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2026-2027)

Double Licence 3^è année Histoire de l'art et archéolog-Droit

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommé(e)s membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2026-2027 :

- Mme Maia Pomadere (présidente du jury)
- Mme Émilie Portat
- Mme Marine Ranouil

Fait à Paris, le 16/10/2026

Pour la Présidente
Par délégation
Le Directeur Général des Services



Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.